**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 42 (1971)

**Heft:** 10

Rubrik: Chronique économique

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Or, la situation étant actuellement toute différente, la Régie des alcools estime que, sans l'assainissement des vergers de type traditionnel, elle ne pourra pas atteindre l'objectif de la loi sur l'alcool, c'est-à-dire l'utilisation sans distillation des pommes et des poires. Les efforts de la Régie tendent à réaliser un bénéfice net aussi élevé que possible, qui est réparti, par parts égales, entre l'AVS et les cantons. Considérée sous cet angle, l'activité de la Régie mérite une certaine compréhension.

La «vague d'indignation » soulevée dans les milieux de la protection de la nature — auxquels j'appartiens — est compréhensible, parce qu'il s'agit effectivement de tenir compte encore d'autres exigences ; elle ne change toutefois rien au fait que la Régie prend sa tâche à cœur. Cette administration n'oblige personne à arracher de vieux arbres. L'abattage de ceux-ci est facultatif. Mais l'agriculteur qui décide d'assainir son verger est indemnisé. Les arbres sont éliminés gratuitement par la Régie. Le paysan touche en outre un subside de 30 fr. par arbre arraché. Cette évolution dépend dans une certaine mesure, de chacun de nous. Au lieu de protester et de récriminer, nous ferions mieux de prendre l'habitude de boire du jus de pommes.

W. GEROSA conseiller national, Balgach

# CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

# Un indicateur conjoncturel : les machines-outils

Les machines-outils sont bien évidemment à l'origine de la plupart des processus de production. C'est pourquoi l'intensité des entrées de commandes pour ce genre de machines reflète de manière particulièrement fidèle les tendances de la conjoncture économique. En effet, si une entreprise estime que les perspectives de vente pour ses produits sont bonnes, elle essaiera naturellement d'accroître ses capacités de production en achetant et en installant dans ses ateliers des machines plus modernes et plus productives ; inversement, elle renoncera à renouveler et à étendre son parc de machines si les perspectives conjoncturelles, et par conséquent les possibilités de vente, sont considérées comme défavorables.

Cette grande sensibilité aux influences de la conjoncture pose à l'industrie suisse des machines-outils, qui ne dispose par ailleurs que d'un marché intérieur limité et qui exporte 80 % de sa production, des problèmes particuliers. Elle doit notamment, en s'assurant les débouchés les plus nombreux et les plus variés possibles, procéder à une vaste répartition des risques, afin que les effets d'une récession qui surviendrait dans un important marché d'exportation soient moins sensibles et puissent être plus facilement compensés par une intensification des ventes sur d'autres marchés.

Aux USA, par exemple, les achats de machines-outils suisses ont régulièrement diminué ces dernières années par suite du ralentissement de la vie économique, tombant de 80 millions de francs en 1968 à

74 millions l'année suivante, puis à 66 millions en 1970. Malgré cela, notre industrie des machines-outils a pu accroître ses exportations totales de 16 millions de francs en 1969 (+ 24,7 %) et de 157 millions l'année dernière (+ 19,5 %), pour atteindre le total record de 963 millions. Ainsi, grâce aux besoins d'investissement élevés existants dans les pays européens par suite d'une bonne situation conjoncturelle, l'affaiblissement du marché américain n'a pas eu de conséquences trop défavorables.

Il n'en reste pas moins que le carnet de commandes de cette branche de notre industrie s'est sensiblement allégé au cours des derniers mois ; la réserve de travail est passée en effet de 9,3 mois en été 1970 à 6,4 mois seulement une année après. Cette évolution résulte probablement, en partie, de la normalisation progressive et générale de la conjoncture dans les pays industrialisés, et devrait encore se renforcer par suite de la réévaluation du franc suisse et des entraves aux importations récemment décrétées par les USA. Mais elle découle aussi d'un certain renchérissement intrinsèque des machines-outils suisses dû, d'une part, à la hausse des prix des matières premières et des produits semi-fabriqués nécessaires à leur fabrication ainsi que des coûts salariaux et, d'autre part, à leur constant perfectionnement technique.

## Nouvelles brèves

Constructions: perspectives pour 1972. — Comme chaque année, le délégué aux questions conjoncturelles a procédé à une enquête auprès des ingénieurs et architectes affiliés à la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA). Il résulte de ces investigations qu'en Suisse le volume probable des constructions à exécuter en 1972 dépasserait de 16 % celui des travaux réalisés en 1970. Ce taux de progression est inférieur à ceux qui s'étaient dégagés pour les deux périodes biennales précédentes (1968/1970 : 18 %, 1969/1971 : 22 %). Selon ces pronostics, qui reposent sur maintes appréciations subjectives et qu'il s'agit par conséquent d'apprécier avec circonspection, il n'y aura pas lieu de s'attendre à une nouvelle intensification du boom de la construction, constate le délégué aux questions conjoncturelles. Il se pourrait que l'on note une légère accélération de l'expansion simplement dans le secteur du bâtiment proprement dit qui constitue un point névralgique, ne serait-ce qu'en raison du problème du logement qui n'a pas encore été résolu.

Modification des courants commerciaux. — Au cours de la décennie 1960/1970, les exportations suisses de marchandises ont augmenté de 172 %. Les exportations vers les pays de l'AELE — zone dont notre pays est membre — ont enregistré une progression nettement plus forte (240 %). Par conséquent, la part des pays de l'AELE dans nos exportations est passée de 17 % (en 1960) à 21,2 % (en 1970). Les importations ont subi une évolution analogue : au total, les importations suisses se sont accrues de 186 % dans la période 1960/1970, alors que les importations de marchandises en provenance des pays de l'AELE ont simultanément progressé de 352 %. En 1970, 18,2 % des importations de la Suisse provenaient des pays de l'AELE, alors que cette proportion n'était en 1960 que de 11,6 %.

Doublement du revenu en vingt ans. — Le revenu national suisse a quadruplé au cours de ces deux dernières décennies. Compte tenu de la dépréciation de la monnaie et de l'accroissement de la population, cela correspond environ à un doublement du revenu par habitant. D'après le rapport du Conseil fédéral sur l'intégration européenne, c'est essentiellement aux exportations de biens et de services que ce résultat est imputable; celles-ci constituent en effet 35 % du produit national brut de la Suisse. En d'autres termes, un franc sur trois est gagné par le biais de l'économie extérieure.

Dépenses de construction par habitant : 2600 fr. — En 1970, les dépenses pour les constructions privées et publiques ont atteint dans notre pays la somme de 2602 fr. par habitant. Cette moyenne suisse a été dépassée dans dix cantons. Les Grisons occupent la première place absolue avec 4577 fr., suivis par Uri avec 3651 fr., Bâle-Campagne avec 3600 fr. et le Valais avec 3570 fr. Le canton d'Uri enregistre les plus importantes dépenses par habitant en matière de construction routière; il en va de même du canton des Grisons en ce qui concerne les constructions industrielles et artisanales (centrales électriques) et du canton du Valais en ce qui a trait à la construction de logements (y compris les résidences de vacances). Il est intéressant de signaler ici que, dans le cadre des efforts déployés pour détendre la situation sur le marché du logement, l'Association des industries vaudoises — Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie a créé une coopérative immobilière qui construira dans le canton de Vaud des immeubles locatifs dans lesquels la priorité sera donnée au personnel des entreprises. Les premières réalisations envisagées vont être mises en chantier dans un avenir proche. Une vingtaine d'entreprises se sont déjà associées à cette initiative et plusieurs autres ont manifesté un intérêt qui devrait se concrétiser sous peu par des apports financiers correspondants.

#### ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83 Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73 Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79

Administration du bulletin : place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81

Caissier: René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 66 23 72 ou 66 17 62 Rédaction du bulletin: Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51

Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25 - 20 86 Bulletin : 25 - 102 13

Abonnement annuel: Fr. 15.—; le numéro: Fr. 1.50